



## Traité Baba Batra

### Michna 4 - Chapitre 8

אָדד הַבֵּן וְאָדד הַבֵּת בְּנִחְלָה,  
אֲלָא שְׁהַבֵּן נוֹטֵל פִּי שְׁנַיִם בְּנִכְסֵי הָאָב,  
וְאִינוּ נוֹטֵל פִּי שְׁנַיִם בְּנִכְסֵי הָאִם.  
וְהַבָּנוֹת נִזְוָנוֹת מִנְכָּסֵי הָאָב,  
וְאִינן נִזְוָנוֹת מִנְכָּסֵי הָאִם.

Le fils comme la fille, ont le même droit à l'héritage ; néanmoins le fils [premier-né] prend deux parts sur les biens du père, mais il ne prend pas deux parts sur les biens de la mère et les filles sont nourries sur les biens du père, mais elles ne sont pas nourries les biens de la mère.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)